

L'an deux mille seize, le huit février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la mairie, après convocation légale du 2 février 2016, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL.

Excusés : Madame Eveline BONDET qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Bernard GINESTE

Madame Marcelle GAILLARD

Monsieur Jacques TARDY qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET.

Absente : Madame Martine CONVERT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MOCHON

L'ouverture de la séance a débuté, à la demande de Monsieur Claude JUILLET, par une minute de silence pour le décès de Monsieur Jean PARET.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : ETUDE DE DIFFERENTES OFFRES DE PRETS

[Affaire débattue n°2016.02.005]

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour financer les travaux de mise en séparatif du réseau de collecte Croix de Charron et Secteur des Grobes il est opportun de recourir à un emprunt de 300 000.00 euros et précise que trois organismes bancaires ont été contactés pour établir des propositions, à savoir :

- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale

Après avoir pris connaissance en tous ces termes des projets de contrats et pièces annexées et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, un emprunt de 300 000.00 euros aux caractéristiques suivantes :

- ❖ Durée du prêt : 180 mois
- ❖ Taux d'intérêt : 1.76 %
- ❖ Frais de dossiers : 300.00 euros
- ❖ Périodicité de remboursement : mensuelle
- ❖ Remboursement anticipé possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

REHABILITATION DE LA MAIRIE : PASSATION D'UN AVENANT

[Affaire débattue n°2016.02.001]

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'attribution du lot n°190 Electricité – Courants Faibles à l'entreprise ANGELI pour un montant de 23 007.00 € - part commune - et précise qu'un avenant n° 04 doit être passé pour les raisons suivantes :

-Travaux en moins-value : suppression alimentation cantine et modification de la baie de brassage pour un montant de 330.00 € HT

- Travaux en plus-value (fourniture et pose d'une horloge sur portier accès principal) pour un montant de 160.00 € HT

🚦 Montant total de l'avenant n°04 : - 170.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la passation de l'avenant n°05 avec l'entreprise ANGELI pour un montant de – 170.00€HT ramenant ainsi le montant du marché à 22 837,00 € HT.

SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SEMCODA

[Affaire débattue n°2016.02.002]

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 07 octobre 2013 décidant de participer à l'augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de 20 000.00 € dans le cadre des engagements pris pour les logements au-dessus de la Mairie.

Il précise que le bail emphytéotique ayant été signé le 18 décembre 2015, il convient de procéder au versement de cette participation et donne lecture du bulletin de souscription :

- Souscription à 706 actions nouvelles dont :

- 1 action à titre irréductible
- 705 actions à titre réductible

Pour une somme totale de 199 708.00 € qui sera versée dans sa totalité par un virement administratif à la SEMCODA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Confirme sa décision de participer à l'augmentation de capital de la SEMCODA,
- ✓ Déclare souscrire à 706 actions nouvelles (1 action à titre irréductible et 705 actions à titre réductible) pour une somme totale de 199 798.00 €

PROJET D'ACHAT ET DE RENOVATION DE BATIMENTS

[Affaire débattue n°2016.02.004]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'idée de revitalisation du centre du village pour y installer des locaux commerciaux et des logements et fait part que différents immeubles sont en vente sur la commune de Champagne-en-Valromey, Place Brillat Savarin, à savoir :

- Immeuble cadastré section B n°440, d'une contenance de 100 m² au sol sis 2, place Brillat Savarin appartenant à Madame Anne-Marie SERPOL et ses enfants moyennant un montant de 40 000.00 euros,
- Immeuble cadastré section B n°441, d'une contenance de 50 m² au sol sis 4, place Brillat Savarin appartenant à Messieurs Claude MACAIRE, Thierry CLEMENT et Madame Sylvie CLEMENT moyennant un montant de 10 000.00 euros,
- Immeuble cadastré section B n°442, d'une contenance de 60m² au sol sis 6, place Brillat Savarin appartenant à Madame Suzanne MOREL moyennant un montant de 45 000.00 euros.

Le maire informe l'assemblée sur l'opportunité pour la commune d'acquérir ces immeubles et lui demande de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ Considérant que l'acquisition de ces immeubles s'inscrit dans la perspective de redynamiser le centre bourg du village ;
- ✚ Considérant que le montant de chaque acquisition ne nécessite pas une consultation France Domaine ;
 - Décide d'acquérir l'immeuble cadastré section B n°440, d'une contenance de 100 m² au sol sis place Brillat Savarin appartenant à Madame Anne-Marie SERPOL et ses enfants moyennant un montant de 40 000.00 euros,
 - Décide d'acquérir l'immeuble cadastré section B n°441, d'une contenance de 50 m² au sol sis place Brillat Savarin appartenant à Messieurs Claude MACAIRE, Thierry CLEMENT et Madame Sylvie CLEMENT moyennant un montant de 10 000.00 euros,
 - Décide de demander une révision de prix jugé trop élevé concernant l'immeuble cadastré Section B n°442 d'une contenance de 60 m²,
 - Autorise le maire à signer les actes à intervenir qui seront passés en la forme authentique aux frais de la commune de Champagne-en-Valromey auprès des notaires respectifs de chaque propriétaire,

PROJET DE SOLIDARITE « HYDRAULIQUES SANS FRONTIERES »

L'Association Hydraulique Sans Frontières est une ONG nationale constituée d'experts dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion de l'eau. Une association au service des Pays en voie de développement dont les valeurs reposent sur l'humanisme, la solidarité et l'efficacité.

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité dans le monde. L'ONU s'est donné comme objectif de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau (1.1 milliard) et à l'assainissement (2.6 milliards).

La France a donné le doublement de son aide dans ces domaines, particulièrement en Afrique. Elle s'est dotée de la loi Oudin-Santini pour démultiplier son aide en proposant aux collectivités locales des opportunités de participation au financement d'actions de coopérations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Hydraulique Sans Frontières (H.S.F) souhaite développer des actions de solidarité entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les communautés de communes et d'agglomérations et les syndicats mixtes de Rhône-Alpes et des communes rurales des pays du Sud.

H.S.F propose aux collectivités de choisir et participer au financement d'un ou plusieurs projet(s) concret(s) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Projet retenu par la commune de Champagne-en-Valromey

Extension du réseau d'eau potable de Gbatopé et Assainissement – Togo

Ce projet est relatif au village de Gbatopé. Ce village comporte actuellement un réseau géré par la Togolaise des Eaux mais qui s'avère insuffisant pour la population locales (5 Bornes Fontaines pour 5 542 habitants). Il existe aussi deux latrines mais qui sont hors services.

Le projet consiste à mettre en place 7 Bornes Fontaines supplémentaires et construire 4 blocs de 4 latrines. L'objectif étant d'améliorer les conditions de vie des populations et alléger les corvées d'eau.

Budget prévisionnel : 90 000.00 euros

Il faut un apport minimum de 5 % soit 4 500.00 euros. La commune de Champagne-en-Valromey pourrait participer en faisant don de 2 000.00 euros en espérant qu'une collectivité vienne compléter le don.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture d'une 7^{ème} classe

Monsieur Fabien VALLIER, Inspecteur de l'Education Nationale a confirmé par mail du 5 février que la 7^{ème} classe était maintenue sur l'école de Champagne.

Temps d'Activités Périscolaires : passation d'un avenant avec Carole LEBLOND

[Affaire débattue n°2016.02.003]

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 4 mai 2015 l'autorisant à signer un contrat de prestations de services avec Madame Carole LEBLOND pour des cours de Zumba durant les Temps d'Activités Périscolaires.

Il précise que depuis le 8 janvier 2016, cette dernière prend en charge l'atelier SALSA le vendredi suite au désistement de l'intervenante et propose de signer un avenant au contrat précité moyennant une somme de 40.00 euros par séance.

Le conseil donne son accord

SEMCODA

Trois personnes des services sociaux de la commune du lieu des logements à attribuer doivent être désignées pour siéger aux Commissions d'Attribution de Logements (C.A.L). Le conseil propose :

Monsieur Claude JUILLET

Mesdames Monique TARDY, Marie-Claire NEVORET et Laurence ROUX – membres du CCAS

Madame Laurence ROUX est volontaire, Mesdames TARDY et NEVORET seront contactées pour donner leur avis favorable ou défavorable.

Terrain Agence Routière

Le conseil prend connaissance du coût estimatif réalisé par France Domaines – 20.00 € le m² - concernant la parcelle B 887, située à la sortie de Champagne, appartenant au Conseil Départemental. Ce terrain pressenti pour l'installation d'un garage pour réparations automobiles est situé à l'extrémité de la commune et ne possède à ce jour aucune viabilisation.

Coût de viabilisation : 7 900.00 € HT (devis établi par SODEVAL)

Claude JUILLET précise qu'il a demandé par courrier à Monsieur Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de reconsidérer l'offre de prix en tenant compte des éléments précités.

Le prix pourrait être compris entre 3 et 5 euros le m² si la commune prend en charge les frais de géomètres.

Compensation Financière Genevoise

La commune de Champagne-en-Valromey avait reçu l'année dernière une dotation versée par le Département de l'Ain, au titre de la Compensation Financière Genevoise instituée par l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973. Celle-ci, acquittée par le canton de Genève est répartie entre le Département de l'Ain et celui de la Haute-Savoie en fonction d'une clé reposant sur le nombre de frontaliers travaillant à Genève et résidant dans chacun des deux départements, soit 23.3 % pour l'Ain et 76,7 % pour la Haute-Savoie.

La dotation du Département de l'Ain est divisée en deux parts : une part communale et une part départementale qui représentent respectivement 55 % et 45 %.

Trois zones géographiques distinguées :

La zone frontalière – Pays de Gex et Pays Bellegardien, lieu de résidence de plus de 9 frontaliers sur 10, où toutes les communes touchent une part de CFG ;

2. La zone « Grand Bugey » ; les communes situées dans le Massif du Jura touchent une part de CFG au prorata du nombre de frontaliers, dès lors qu'elles comptent au minimum 5 frontaliers ;

3. La zone « Blanche » : elles concernent les communes situées hors du périmètre du Massif du Jura, soit toute la partie Ouest du département. Seules les communes comptant au minimum 50 frontaliers pourront désormais toucher une part de CFG. A ce jour, aucune commune n'atteint ce seuil.

La commune de Champagne n'atteint pas le seuil suffisant de frontaliers pour prétendre au versement d'une part de cette compensation au titre du 46^{ème} versement.

Panneau d'affichage

Suite à une mauvaise qualité du réseau et malgré plusieurs interventions sans amélioration, la commune de Champagne souhaite changer d'opérateur et demande donc la réalisation de sa ligne actuelle pour défaut de couverture.

L'opérateur précise que la commune est engagée jusqu'en 2017 et qu'un désengagement coûterait 145.00 euros de frais de résiliation.

Dotation de soutien à l'investissement public local

Face à la baisse constatée de l'investissement public local, le Gouvernement a proposé et le Parlement a décidé de mobiliser une enveloppe d'un milliard d'euros de l'Etat en faveur des communes et des EPCI comprenant :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes/EPCI
- 300 m€ dédiés à des projets de revitalisation et de développement des bourg-centres.

Toute commune ou communauté de communes à la possibilité de cumuler les subventions au titre de la première et de la deuxième enveloppe mais aussi avec toute autre subvention, y compris la DETR, dans la limite de 80 % de la dépense subventionnable.

Ce plan de soutien a pour but d'accélérer la réalisation d'investissements par les communes et compte-tenu des délais contraints de programmation des opérations éligibles à ce fonds, une première liste de demande de subvention au titre de cette dotation de soutien à l'investissement local sera établie pour l'Ain le 15 février 2016.

Courrier de Monsieur Pierre DEVESA

Lecture est donnée d'un courrier reçu en mairie de Monsieur Pierre DEVESA, représentant le groupe Vivre Ensemble,

qui porte sur le projet d'installation de 4 caméras de vidéosurveillance dans le village (Maison de Pays, mairie, stade municipal et groupe scolaire).

Ce dernier demande à la commune d'abandonner ce projet pour les raisons suivantes :

- Investissement financier important et maintenance annuelle coûteuse pour une commune comme Champagne.
- En réalité, la vidéosurveillance n'est pas une technique de lutte contre la délinquance

ANEM

L'association Nationale des Elus de la Montagne sollicite l'adhésion de la commune pour un montant de 149.00 euros.

Le conseil ne donne pas son accord.

SEMA

La Société d'Economie Montagnarde de l'Ain sollicite l'adhésion de la commune pour une cotisation annuelle de 60.00 euros.

Les Membres du conseil municipal

Claude JUILLET	Philippe GONDARD
Dominique CHARVET	Laurence ROUX
Evelyne SERPOL	Eveline BONDET (excusée)
Martine CONVERT (absente)	Bernadette ELGER (excusée)
Marcelle GAILLARD (excusée)	Bernard GINESTE
Jean MOCHON	Mathias RICHARD
Christian ROUSSEL	Jacques TARDY (excusé)